



15ème législature

Question N° : 7282	De M. Patrice Anato (La République en Marche - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Cohésion des territoires		Ministère attributaire > Cohésion des territoires
Rubrique > logement	Tête d'analyse > Situation des campements illicites et des bidonvilles	Analyse > Situation des campements illicites et des bidonvilles.
Question publiée au JO le : 10/04/2018 Question retirée le : 17/04/2018 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. Patrice Anato attire l'attention de M. le ministre de la cohésion des territoires sur la problématique des campements illicites et des bidonvilles. Le 10ème état des lieux national sur les campements illicites et les bidonvilles publié par la DIHAL fin février 2018 confirme une baisse tendancielle du nombre de personnes vivant dans des bidonvilles. Toutefois derrière cette baisse, il faut souligner que c'est encore 14 800 enfants, femmes et hommes qui sont recensés comme vivant dans des squats insalubres ou des cabanes de fortune. Sur les 571 campements illicites et bidonvilles qui se trouvent en France métropolitaine, 124 sites se trouvent en Île-de-France avec un pourcentage de mineurs estimé à 36 %. Le département de la Seine-Saint-Denis est le plus touché avec 13 % des habitants des campements illicites et des bidonvilles se trouvant sur son territoire, notamment dans la forêt de Noisy-le-Grand à Noisiel. Cette actualité tragique interpelle d'autant plus qu'elle fait écho à l'histoire de l'une des villes de la troisième circonscription de Seine-Saint-Denis : Noisy-le-Grand où a été créé ATD Quart Monde par le père Joseph Wresinski, sur un terrain acheté par l'abbé Pierre suite à son appel du 1er février 1954. 64 ans après cet appel, beaucoup de choses restent à faire. C'est encore 14 800 individus de trop qui se retrouvent dans des campements illicites qui sont synonymes de manque d'accès inquiétants aux services d'hygiène et de confort les plus élémentaires. En conséquence de quoi, la fin de l'existence de ces campements illicites et bidonvilles étant une mesure de santé publique et d'égalité républicaine, il lui demande de bien vouloir énoncer la stratégie du Gouvernement en ce sens et dans quelles mesures les collectivités qui sont en premières lignes sur ce sujet sont accompagnées par l'État.